

L'INVITÉ



DENIS MÜLLER
THÉOLOGIE
ET ÉTHIQUE,
PROFESSEUR
HONORAIRE
DE L'UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Les raisons d'un hôpital cantonal

Dans l'épineux débat qui agite le canton de Neuchâtel au sujet de l'hôpital à venir, quatre raisons sont à l'œuvre, qu'il ne faut ni confondre ni séparer.

La première raison est, comme il se doit, la raison médicale. Elle s'exprime à travers les pratiques des médecins et des soignants; comme on a pu le constater à de nombreuses reprises, cette raison médicale n'est pas nécessairement unanime. Les médecins, en particulier, peuvent diverger légitimement d'opinion, en fonction de leur fonction dans l'institution, de leur spécialité et de leur perception des réalités locales et régionales. Mais on admettra de manière générale que la raison médicale doit se faire entendre avec rigueur et sur un mode universel, dépassant les intérêts particuliers ou les régionalismes.

La deuxième raison est la raison économique. Elle semble si dominante et si évidente que je me contente ici de la mentionner. On peut renvoyer au document «Système de santé suisse 2013» publié par Credit Suisse.

La troisième raison est la raison politique, elle pose la question de la place des régions, des rapports entre le Haut et Bas notamment. Elle est au cœur des polémiques actuelles.

La quatrième raison, qu'on a tendance à oublier, est la raison affective. Or elle est tout à fait décisive dans le débat qui nous occupe. Les défenseurs de la pure rationalité ont tendance à écarter la raison affective, parce qu'ils l'estiment ir-

rationnelle et émotionnelle. Ce réflexe élitaire ou académique est fréquent, et il se donne des airs de rationalité froide. Mais c'est un réflexe trompeur, qui doit davantage à un rationalisme technocratique qu'à une rationalité éclairée.

Ce que j'appelle ici la rationalité affective joue un rôle indéniable, en particulier dans le champ économique et dans le champ politique. Économistes et politiciens essaient de nous faire croire ou font semblant de croire eux-mêmes à une rationalité politique ou économique chimiquement pure, alors que toutes leurs activités et leurs initiatives représentent un mélange subtil de rationalité objective et de rationalité affective. Mais la présence de la rationalité affective affecte de manière singulière et prégnante le champ médical.

Le patient n'est pas seulement le corps soigné ou opéré, il est aussi une personne souffrante, parlante. Le patient, comme personne affectée, affecte le soignant, oblige le médecin à se remettre en question. Son lieu d'habitation et son réseau familial et social proche font aussi partie de sa réalité.

Si nous nous en revenons au débat hospitalier neuchâtelois, j'ai essayé de suggérer par cette analyse rapide que les décisions

de politique hospitalières relèvent à tour de rôle des quatre rationalités mentionnées. Les oppositions passionnelles aux planifications en cours (y compris dans leurs modifications des votations advenues) courent le risque de refuser toute

pertinence à la raison économique et de tenir compte d'une manière très sélective des conclusions de la raison médicale. Mais, à l'inverse, la défense dogmatique de ces mêmes planifications risque de sous-estimer la charge symbolique de la raison politique et de la raison affective, en oubliant qu'on ne réforme pas un hôpital, dans un canton aussi complexe que celui de Neuchâtel, à coup d'ukases, fussent-ils empruntés aux rationalités médicales et économiques dominantes.

M'exprimant ici à titre personnel (et non comme président de la commission cantonale d'éthique), je n'ai qu'un message: pour sortir des impasses dans lesquels semblent se trouver présentement l'Hôpital neuchâtelois et plus largement le canton qui est le mien, ne faudrait-il pas redonner du crédit à nos besoins affectifs, ne faudrait-il pas «soigner» davantage, autrement dit, nos relations vers le Haut et vers le Bas? Et comprendre que cette mobilité sociale ne se fait pas uniquement par voie de chemin de fer, par ambulance ou par le 144? ●

Ne faudrait-il pas redonner du crédit à nos besoins affectifs... soigner davantage nos relations vers le Haut et vers le Bas?

LE CLIN D'ŒIL



L'HIVER S'EN VA Un joli bouquet de perce-neige pour fêter le retour du printemps.

PHOTO ENVOYÉE PAR ROGER SAUSER, DE LA CHAUX-DE-FONDS

ARCINFO.CH

Les articles les + lus (20.3)



1. Espagne: 13 morts dans l'accident d'un car transportant des étudiants suivant le programme Erasmus.

2. «The Voice»: grâce à Zazie, l'aventure continue pour Jessanna Nemitz.

3. Portugal: les images impressionnantes du gouffre de Covão dos Conchos.

Rendez-vous sur www.arcinfo.ch

COURRIER DES LECTEURS

LA CHAUX-DE-FONDS

Pourquoi je n'étais pas à la manif...

Ne pas y participer (réd: à la manifestation organisée samedi à La Chaux-de-Fonds pour le lancement de l'initiative «Pour deux hôpitaux sûrs») présentait un risque. Je l'ai pris car je n'aime ni me mentir ni mentir aux électeurs. L'initiative lancée reflète des craintes, légitimes, mais qui

peuvent et doivent être dépassées une fois confrontées aux réalités du système de santé moderne qui s'impose à nous.

Le cadre ayant totalement changé depuis le vote sur la loi sur l'établissement hospitalier multiséculaire (LEHM), les propositions du Groupe de travail interpartis (GTIH) ne sont plus en phase. La sécurité sanitaire ne dépend plus de la proximité immédiate d'un hôpital mais d'un réseau local et qualitatif de professionnels. L'efficacité d'un hôpital ne se mesure pas aux kilomètres qui nous en séparent mais au volume de soins prodigués et à l'expertise de ses employés.

Une telle initiative – qui risque d'être inapplicable car contraire, a priori, à la Lamal – à un mois de la présentation du nouveau plan stratégique fera perdre un temps précieux au patient. Cela nous empêchera aussi d'étudier le dé-

veloppement de partenariat public privé (PPP) dans ce domaine.

Je suis fier de ma ville et de tout ce qui y a été réalisé, mais je souhaite quitter le terrain du prestige, de la grandeur passée et des émotions. Je veux me battre pour ce que nous avons à gagner, comme un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) ou le nouvel hôtel judiciaire (NHOJ). Pour construire le renouveau de notre ville à long terme, pas pour les six prochains mois. Pour cela, nous avons besoin du canton comme celui-ci a besoin de nous. Nous ne pourrions avancer qu'avec la cohésion cantonale, pas en donnant le signal d'une sécession possible. Ne prenons pas le risque qu'il soit entendu!

Xavier Huther,
député suppléant
(La Chaux-de-Fonds)

BUREAUX DE POSTE

Un vrai risque d'engorgement

A propos de la fermeture de bureaux de poste à Neuchâtel.

Quand je pense au nombre de paquets livrés par la poste et qui doivent être pris au guichet parce que ça ne rentre pas dans la boîte ou que l'habitant n'est pas là. Quand je pense au nombre de voitures passant par jour sur l'avenue du 1er-Mars et le carrefour de la place Numa-Droz révélés lors de la séance d'information sur les Jeunes-Rives dans le cadre du projet «Ring». Quand je pense à la catastrophe que cela représente d'aller chercher quelqu'un chargé de valises sur la place de l'Europe à Neuchâtel aux heures de pointe (on dirait que c'est toute la journée ainsi en ce lieu), comment imagine-t-

on la circulation lorsqu'un bon pourcentage de nos habitants, augmenté de toutes les entreprises, feront leurs transactions en fin de journée dans ces endroits stratégiques? Y a-t-on pensé? Qu'en pensent nos élus? Ne serait-ce pas opportun de s'intéresser maintenant à ces questions avant qu'il ne soit trop tard?

Danielle Holzer (Neuchâtel)

NEUCHÂTEL

Une idée déjà ancienne

A propos de l'article de Frédéric Mérat sur le départ possible de TransN de la baie de l'Évole (10.3)

Selon cet article, l'idée de transformer le hangar des trams en centre de congrès daterait de 2008. Je peux vous dire, moi qui

ai atteint un âge respectable, que, dans les années 1950, je me souviens avoir entendu un parlementaire neuchâtelois émettre l'idée de transformer ledit hangar en Palais des expositions. Donc l'idée de transformer le garage des trams est bien plus ancienne que vous ne le pensiez!

Jean-Jacques de Reynier
(Neuchâtel)

RAPPEL

RÉSERVES La rédaction se réserve le droit de publier ou non, de titrer, d'illustrer ou de limiter le propos à l'essentiel.

LONGUEUR Les textes seront limités à 1500 signes maximum (espaces inclus).

INFO